

JEUDI

30 JANVIER 1834.

TROISIÈME ANNÉE.

298.



Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

LETTRE FAMILIÈRE

D'UN COMMIS A SON COMMETTANT,

TOUCHANT L'ACCOMPLISSEMENT DE SA COMMISSION.

(Le hasard a fait tomber entre nos mains la lettre suivante que nous croyons pouvoir, sans indiscretion, livrer à la publicité.)

A M.....

Mon cher ami,

J'ai pensé que vous ne seriez pas fâché de savoir ce que nous tripotons à Paris. Ces journaux qui rendent compte des débats de la chambre, ne vous instruisent que de la moitié de notre vie parlementaire. Cette moitié-là est assez farce pour vous donner le désir de connaître l'autre moitié.

Je ne vous dirai rien relativement à la discussion de l'adresse; d'abord parce que c'est déjà de l'histoire ancienne; en second lieu parce que les papiers publics vous en ont suffisamment révélé tous les détails.

Vous avez vu comme quoi Audry de Puyraveau et Voyer-d'Argenson ont poussé l'audace jusqu'à venir prêcher la république au sein même de la chambre improvisée: on ne sait vraiment pas où s'arrêtera la scélératesse toujours croissante des factions.

C'était une affaire arrangée entre nous, et qui, après nous avoir donné une peine excessive, n'a pas tout-à-fait tourné à notre avantage. Nous voulions essayer s'il n'y aurait pas moyen d'expulser de la chambre les députés qui nous gênent.

Ce serait une chose toute simple et toute facile, si la restauration n'avait pas compromis ces sortes d'expéditions parlementaires par l'usage qu'elle en a fait à l'encontre de ce polisson de Manuel. Hélas! mon cher ami, vous ne sauriez vous figurer tout le mal que nous a fait cette mandite restauration. Elle a gâté, gaspillé les meilleurs moyens gouvernementaux. Nous nous sommes élevés dans le temps avec tant de vigueur contre ces moyens, alors qu'elle s'en servait à son bénéfice, qu'il nous est bien difficile aujourd'hui de les mettre en œuvre pour notre propre compte.

Comment, par exemple, établir une loi de censure, après que nous avons crié pendant quinze ans contre toute espèce de censure?

Comment réclamer des lois exceptionnelles, quand nous avons stigmatisé les lois exceptionnelles avec toute l'énergie dont nous sommes capables; ce qui, du reste, est fort peu de chose.

Comment?..... Mais cette énumération ne finirait pas, et si je voulais vous expliquer tout l'embarras que nous éprouvons à justifier les procès faits à la presse, les déficits, les destitutions de fonctionnaires, le royaume qui gouverne au lieu de se borner à régner, les promenades d'écrivains sur les grandes routes, entre deux gendarmes; les provocations de police, les allocations de fonds secrets, les douzièmes provisoires, les crédits supplémentaires, etc., etc., après que nous avons nous-même soulevé l'opinion publique contre tout cela; si je voulais, dis-je, vous faire connaître combien la justification de toutes ces choses nous donne aujourd'hui de mal, il me faudrait écrire un volume. Or, je suis très peu propre à écrire un volume quelconque.

C'était pourtant là, il faut en convenir, les moyens gouvernementaux les plus sûrs et les plus expéditifs; et nous avons été bien imprudens d'émousser d'avance une arme dont nous pouvions avoir besoin plus tard. Nous avons été de bien grands sots sous la restauration, ou nous sommes de bien grands sots aujourd'hui. Beaucoup penchent pour le dernier avis; l'un, du reste, n'empêche pas l'autre.

Ainsi, pour l'expulsion des députés, sujet spécial dont m'a écarté cette trop longue digression, si nous n'avions pas eu la stupidité, en 1823, de crier à la violence, à l'illégalité, à l'inconstitutionnalité, il nous serait très facile aujourd'hui de nous défaire des collègues qui nous embarrassent. Mais que voulez-vous que nous fassions, lorsqu'à propos de la moindre expulsion que nous aurons prononcée, ou n'aura besoin que de fouiller les journaux de 1823 pour nous jeter à la face des qualifications, qu'en bonne conscience (si c'est possible), nous ne serions pas en droit de repousser?

Quoi qu'il en soit, nous avons pensé, comme je vous le dis plus haut, qu'il ne serait pas inutile d'expérimenter la chose ; et à cet effet, nous sommes concertés pour provoquer les députés les plus exagérés à faire des professions de foi républicaines qui nous fournissent un prétexte de vigueurs salutaires.

Puisqu'il s'agissait de faire naître un prétexte, nous avons dû naturellement charger de cette mission l'accoucheur Bugeaud, lequel a prouvé en mainte occasion son talent dans l'art de faire naître.

Comme vous avez pu le voir, il ne s'est pas trop mal acquitté de cette mission ; et d'Argenson avec Puyraveau n'ont pas manqué de relever le gant. Mais soit que ces deux enragés nous aient confondus par la force de leurs principes et leur accent de conviction, soit que le courage nous ait manqué, nous n'avons rien trouvé à leur répondre, et leur audace n'a été punie que par un discours de Barthe ; ce qui est, à vrai dire, une bien terrible punition.

J'aurais bien essayé de défendre la bonne cause contre ces énergumènes ; mais dans la distribution générale des rôles qui avait eu lieu pour cette circonstance, je tenais l'emploi de *vive agitation*, à la droite de Jaubert qui jouait les *murmures prolongés*, et à la gauche de Vérollet qui représentait le *bruit, tumulte*. Or, pour faire ma *vive agitation*, je soufflai comme un bœuf, et je me remuai comme un ours dans sa cage, d'où il est résulté que je n'ai pu entendre un seul mot. C'est la seule raison qui m'ait empêché de répondre.

Du reste, j'ai produit beaucoup d'effet dans ma *vive agitation*. Nous avons fait à tous trois, Jaubert, Vérollet et moi, du bruit comme quatre. J'ai même commis un *oh ! oh !* si naturel qu'un chien placé dans une tribune publique m'a fait l'honneur d'aboyer en réponse.

Mais je m'aperçois qu'il ne me reste déjà plus de papier, et cependant j'ai beaucoup de choses encore à vous dire. Je voulais vous parler notamment des bals de la cour dont je fais l'ornement et les délices ; mais ce sera pour une autre fois, car il me semble vous entendre déjà crier *la clôture*. Pardon du calembourg,

Avec lequel je suis, etc.

Votre affectionné,

FULCHIRON.

Nous tâcherons de nous procurer la lettre subséquente que ce dernier paragraphe annonce, ainsi que toutes celles qui pourraient être écrites postérieurement par le même personnage. Ce sera pour nos lecteurs une bonne fortune.

Note du Rédacteur en chef.

Projet de loi sur les crieurs publics.

Enfin le masque est jeté. Nous n'entendrons plus de ces hypocrites protestations en faveur de la liberté, qui nous faisaient monter le rouge au front, à nous qui savions les arrières-pensées des gouvernans. Le ministre de la justice, Barthe, le carbonaro, notre cousin, en demandant une loi contre les crieurs publics, entre à pleines voiles dans une voie de réactions, où il ne lui sera pas facile de s'arrêter. Qu'il ne s'y trompe pas, le parti qu'il sert, hait le peuple ; ce parti sait qu'il ne restera maître du pouvoir qu'en étouffant la lumière, qu'en imposant l'ignorance ; et c'est aujourd'hui

qu'il commence. Qu'on ne vienne pas nous parler d'un prétendu mal que pourraient faire des publications républicaines : le mal n'existe pas, et vos craintes sont simulées. Vous parlez de votre amour pour le peuple, de votre désir d'étendre l'instruction populaire. Certes, le moment est venu d'en faire preuve : descendez comme nous sur la place publique, elle est assez grande pour deux partis ; répandez-y vos écrits comme nous y portons les nôtres ; nous à nos frais, vous avec les fonds secrets, ce qui est pour vous un avantage. Vous prêcherez la monarchie et le bonheur qui en découle pour le peuple ; nous prêcherons la république et l'amélioration qu'elle doit apporter au sort de la nation. Le peuple s'éclairera dans ces discussions ; si vous avez la raison pour vous, le peuple criera : Vive le roi ! et nous n'aurons plus rien à dire. Si au contraire, le bon sens et le bon droit sont de notre côté, le peuple criera : Vive la république ! et dans l'un et dans l'autre cas, le procès sera jugé. Le moyen est bien simple : faites et laissez faire. Voilà quelle serait votre conduite, si vous étiez réellement animés du désir d'instruire le peuple ; voilà ce que vous feriez si dans votre cœur l'intérêt d'une famille ne l'emportait sur l'intérêt du pays ; si au-dessus du peuple, vous ne mettiez la dynastie qui le gouverne ; si dans la balance de votre justice, trente-deux millions d'individus ne pesaient pas moins que quatre ou cinq individus. Mais, vous ne le ferez pas ; car vous vous êtes livrés corps et âme à la pensée immuable. Pour sauver la monarchie de la ruine imminente qui la menace, vous commencez à briser une des garanties de la constitution ; la barrière que vous allez nous poser sera bientôt franchie, si nous le jugeons utile, et éludée, si nous ne voulons pas plus.

Mais, cet état ne durera que jusqu'au moment où le peuple redescendra au Forum pour juger entre nous, ou plutôt entre lui et vous.

Il est vrai

QUE NOUS SOMMES EN CARNAVAL.

Depuis quelques années, la noblesse armoriée et blasonnée, la noblesse fainéante, celle qui est sortie toute bordée de galons et de broderies, de la garde-robe des deux dernières races de la monarchie, et dont Paul-Louis Courier disait : « Il n'est aucune famille dans son sein qui ne doive sa fortune à la prostitution. » Cette noblesse, veux-je dire, a subi depuis 1830, de bien terribles épreuves.

C'est ainsi qu'elle a vu tour-à-tour

1° Disparaître sous les barricades de juillet l'hérédité de la pairie, un des plus beaux fleurons de la couronne.

2° Rayer de nos codes la disposition pénale qui prohibait ce qu'on appelait, sous la restauration et sous l'empire, l'*usurpation des titres nobiliaires* ; disposition bien inutile en effet, car, du diable ! si un titre nobiliaire vaut la peine d'être usurpé.

3° Le nommé Choiseul, l'un des siens, se faire valet du nommé Louis-Philippe, valet de la tête aux pieds, sauf la livrée rouge qu'il ne porte que sur le visage ; avec la charge d'offrir la main à tout prince exotique, pour l'aider à descendre de l'omnibus royal, après l'avoir complimenté, à la frontière, en style d'antichambre.

4° La chambre refusa de constater même son exis-

tence, en rejetant un article de loi, par cela seul qu'il contenait ces mots : « Sans préjudice de l'hérédité des titres nobiliaires. »

5° M. Joubert, le même qui a laissé promener dans toutes les rues de Paris les portraits de ses ancêtres, ornés d'un bouchon de paille, s'exclamer fièrement, « nous autres nobles de naissance. »

6° Enfin, feu le *Constitutionnel* que la *Caricature* enterrait si drôlement dans son dernier numéro, affirmer qu'elle s'est présentée aux bals de la cour, ce qui dénoterait qu'elle n'est guère affamée..... de dignité.

Eh bien! ce n'était pas encore assez de toutes ces épreuves. Voila quelqu'un qui trouve moyen de l'humilier, plus encore que la chambre et le nommé Choiseul : le *Constitutionnel* et M. Joubert.

Ce quelqu'un, c'est le rédacteur du *Court-Journal*, qui vient d'imprimer les lignes suivantes, dans son dernier numéro :

« On remarquait au dernier bal de lady Grandville les représentans des nobles maisons de Richelieu, Montmorency, Crillon, Otrante, Delessert et Thiers. » Nobles maisons, le mot y est : ce n'est pas moi qui l'invente.

Voila donc, de par le *Court-Journal*, M. Thiers, M. Otrante et M. Delessert, transformés en représentans de nobles maisons, à l'instar des Richelieu, des Eillon et des Montmorency!

M. Otrante surtout, le fils du policier Fouché, et M. Thiers, le fils d'un....

Certes, ce n'est pas nous qui voudrions exalter la vieille noblesse aux dépens du sang plébéien. De la vieille noblesse, en tant que noblesse, nous nous soucions autant que du rohô citoyen, et Dieu sait combien nous nous soucions du rohô citoyen!..... Toute appréciation d'individus à part, M. Delessert, notabilité commerciale, et M. Thiers, littérateur de fortune, nous semblent loin d'être déplacés à côté des plus vieux noms de notre histoire. Il est tel nom démocratique, contre lequel nous échangeerions volontiers le nom le plus aristocratisé. Nous rendrions même du retour, si c'était nécessaire.

Mais si nous avions le malheur d'être de la vieille noblesse, avec les sentimens de sot orgueil et de préjugés ridicules dont toute vieille noblesse est nécessairement imbue, ce nous serait, il faut l'avouer, une humiliation bien poignante de voir M. Thiers, M. Fouché et M. Delessert accouplés à nous, aux yeux de l'aristocratie anglaise.

Du reste, toute la noblesse du neuf août nous est, ou plutôt lui est jusqu'à présent, venue de l'étranger. L'ordre de chose qui n'a pas eu le pouvoir de faire encore un seul noble, en a reçu de tout faits, grace à l'investiture de ses voisins. Le journal anglais annoblit aujourd'hui M. Thiers, M. Fouché et M. Delessert, comme la *Gazette de Madrid* a récemment annobli le baron Mignet.

Quoi qu'il en soit, nous signalons au *Court-Journal* une lacune dans son compte rendu. Indépendamment des nobles maisons Thiers, Fouché et Delessert, on remarquait au bal de Lady Grandville, le marquis de Ganneron, le duc de Barthe et le vidame Athalin, lesquels méritent bien aussi d'être signalés.

Les Anglais qui connaissent le personnel de notre cour, ont dû croire, en lisant le *Court-Journal*, qu'il s'agissait d'un bal masqué.

Lyon.

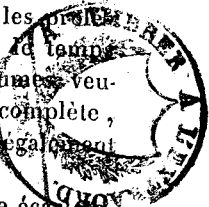
Tout ce que nous avons dit, il y a quelque temps, des moyens de propagande que le juste-milieu veut tirer à son profit du tableau de M. Court, représentant une scène de la convention, est complètement justifié. Il est prouvé maintenant que ce sont nos contradicteurs qui se sont trompés. — Le tableau, à l'aide duquel on espère naïvement faire détester la république, en donnant à contempler à la foule des figures contractées par d'horribles grimaces hors nature, est exposé gratuitement à l'Hôtel-de-Ville. Afin de rendre plus vif l'empressement du public, la mairie a fait apposer de grandes affiches dans lesquelles elle annonce l'exposition. Mais tout cela n'était pas encore assez. Elle a fait imprimer, toujours par M. Boursy, et mis en vente dans les rues, un pamphlet contre les républicains de l'an III et contre les républicains d'aujourd'hui. Elle y paraphrase ignoblement le tableau de M. Court, et s'efforce de faire retomber sur tous les républicains passés, présents et futurs, le crime commis par un seul homme!..... Pauvres gens! vous perdez inutilement votre peine et votre argent. Le peuple sait la vérité, nous la lui avons dite. Au tableau que vous lui présentez peint sur toile, il oppose dans son imagination les scènes de sang mille fois plus affreuses dont la royauté est l'auteur. Il voit beaucoup d'hommes en place aujourd'hui, enrégimentés en 1793, dans les compagnies de *Jésus*, assommer, pour de l'argent, les patriotes dans les rues. Il voit l'un des premiers employés de la municipalité actuelle de Lyon, assassinant froidement, à la même époque, dans la rue St-Jean, un citoyen qui passait, et volant plus tard sur les grandes routes! Il n'a pas oublié, ce peuple, tous les meurtres commis avec l'approbation de la royauté, en 1815, dans plusieurs de nos contrées, et les assassinats juridiques qu'elle a ordonnés, assassinats exécrables dont des hommes revêtus aujourd'hui même du nom de Magistrats, se sont rendus coupables!... Enfin, et pour couper court à cette kyrielle de crimes qui serait trop longue à rapporter, le peuple se rappelle les assommades exécutées en 1831 par des misérables salariés avec les fonds du budget, et le pont d'Arcole teint en 1832, du sang de jeunes patriotes assassinés au milieu de la nuit par les sergens de ville de Louis-Philippe!...

L'histoire des crimes des rois de France est commencée; nos fils impartiaux la compareront à l'histoire de la révolution. Ils reconnaitront combien la première l'emporte sur l'autre en atrocités que rien ne peut expliquer ni justifier.

Aujourd'hui nous ferons vendre dans les rues de Lyon et à la Croix-Rousse, un écrit de huit pages, in-8°, contenant l'exposé des DROITS et des DEVOIRS DU RÉPUBLICAIN : plus la chanson LA PROPAGANDE que la *Glanéuse* a publiée, il y a quelques jours. Cette chanson nous était demandée de toutes parts; et c'est pour remplir le désir de beaucoup de patriotes que nous l'avons fait réimprimer à la suite de notre publication à un sou de ce jour.

Dimanche prochain, nous livrerons à la vente un écrit important destiné à faire connaître aux citoyens dans un résumé rapide, mais extrêmement fidèle, l'histoire de la France et surtout de sa révolution, jusqu'après 1830. On sait combien nous sommes matériellement désintéressés dans la vente de nos publications; nous pouvons donc recommander à tous les patriotes la propagation de cette pièce écrite pour les patriotes, et pour tous ceux qui, n'ayant pas le temps d'aller chercher l'histoire dans cinquante volumes, veulent cependant en avoir une idée, sinon complète, du moins générale. — Cet écrit se vendra également à un sou.

Nos crieurs sont coiffés d'un chapeau rouge écarlate sur le devant duquel on lit : « DROITS DE L'HOMME; » et sur le derrière : « GLANEUSE ».



Hier, a été appelée pardevant le tribunal de police correctionnelle, la première affaire de presse relative à la vente dans les rues. M. Reverchon, éditeur de la feuille que l'on a vu vendre par les crieurs qui portent écrits sur leurs chapeaux les mots : « PRÉCURSEUR DU PEUPLE, » était accusé d'avoir publié cet écrit sans cautionnement. Le parquet prétendait que cette feuille ayant le caractère de périodicité, et étant écrite en forme de journal, devait être soumise aux mêmes conditions que tous les journaux politiques. M. Chegaray, après avoir, dit-on, essuyé le refus de tous ses substitués, est venu lui-même occuper à l'audience le fauteuil du ministère public. La défense de M. Reverchon a été présentée par M^e Michel-Ange Périer.

Après sa plaidoirie, M. Petetin, rédacteur du *Précurseur*, a, comme conseil de l'accusé, pris la parole, et flétri d'une manière brillante et fort énergique l'accusation et ceux qui se l'étaient permise. Tout l'auditoire était convaincu qu'un jugement favorable à M. Reverchon allait être rendu; mais, hélas! l'issue de l'affaire était une question de vie ou de mort pour M. Chegaray; comme procureur du roi, après avoir été désavoué par tous les hommes de son parti, il eût été trop inhumain qu'il le fût par les juges de la police correctionnelle eux-mêmes.

Après ample délibération, le tribunal a décidé que la feuille dont M. Reverchon a été l'éditeur (feuille vendue sous des titres constamment divers, et à des jours tout-à-fait indéterminés), et..... constituait un véritable journal périodique, et était soumise comme telle au cautionnement et au timbre: en conséquence M. Reverchon a été condamné à un mois d'emprisonnement, à 200 fr. d'amende, et aux frais.

Inutile de présenter les réflexions que suggère un aussi inconcevable jugement, tout lecteur les fait lui-même, et de plus d'une sorte!.....

M. Perret, accusé aussi comme imprimeur de la feuille, a été acquitté.

Théâtre des Célestins.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M. JOANNY.

Le théâtre a de tout temps exploité avec succès les ridicules de la société. Sous Louis XIV, il paraît que les médecins et les apothicaires prenaient un large flanc à l'épigramme, car Molière ne la leur a pas épargnée. Nous avons vu depuis livrer tour-à-tour aux justes risées du peuple les gentilshommes et les parvenus, les banquiers et les gens de loi. Il paraît que de nos jours les accusateurs publics qui s'intitulent si monarchiquement procureurs du roi, sont devenus bien ridicules, car c'est souvent parmi eux que les auteurs de vaudeville vont chercher les caricatures qu'ils destinent aux brocards du public; et le public applaudit de bon cœur à la sottise prétentieuse de ces messieurs, mis en scène pour sa plus grande édification. Il est de fait qu'il y a dans les parquets de la France des personnages bien sots et bien ridicules; demandez plutôt!

Revenons à la *Fille d'Eve*, jolie bluette dans laquelle figure un excellent procureur du roi, non décoré, qui possède une jolie petite femme dont l'esprit est fort enclin à la contradiction. Son oncle lui défend de fumer, et par cela-même elle fume. Le mari à qui elle avoue qu'elle le trompe croit d'abord qu'il s'agit d'un officier qui lui faisait la cour, mais tout s'explique, et il en est quitte pour la peur. Joignez à cela des détails gracieux, la gentillesse de M^e Herdlika et la face magistrale de Breton, et vous aurez un succès.

Le petit *Matelot* nous a révélé un joli talent, celui de M^e Breton, qui a une voix fraîche et étendue, et un jeu fort agréable. Nous n'en dirons pas autant de M^e Morin et Roux, sous le rapport du chant, sentend; car elles ont mis par fois les oreilles du public à une rude

épreuve. Au reste, ces dames ne sont pas, ce qui est très heureux, engagées pour chanter l'opéra.

Les faux Monayeurs, ou pour mieux dire, les Faussaires, ont fourni le sujet d'un mélodrame fort ordinaire, et dont nous ne nous chargerons pas de donner l'analyse, pour laisser à ceux qui iront le voir tout le plaisir de la surprise.

Le bouquet de la soirée a été la *Prédestinée*. Un mari qui a eu trois bonnes fortunes consécutives avant le contrat, et qui les a eues toutes trois avec sa femme, c'est, il faut en convenir, avoir du bonheur et être né coiffé. Breton est-on ne peut plus drôle dans le personnage du Prédestiné. Tous les maris qui n'ont peut-être que la moitié de son bonheur, devaient aller le voir: sa gaieté leur ferait peut-être prendre leur mal en patience.

Mardi, au Grand-Théâtre, la scène de la révolte dans la *Muette de Portici* a été applaudie à trois reprises. Cela n'était pas arrivé depuis les jours d'enthousiasme qui suivirent les trois immortelles journées; et cela promet. La *Muette* a été du reste jouée avec beaucoup d'ensemble, et Derancourt s'y est fait souvent et justement applaudir. Cet artiste justifie chaque jour davantage la faveur du public.

ANNONCES.

AVIS.

Nous apprenons à l'instant et nous nous empressons de prévenir le public que, pour répondre à plusieurs demandes qui lui ont été adressées, M. Rousseau, artiste au théâtre des Célestins, s'est déterminé à louer une partie de sa garde-robe pour soirées travesties seulement.

La longue intimité qui existe entre le public et cet artiste, nous dispense de tout éloge sur la fraîcheur et l'élégance des costumes.

S'adresser à son domicile, rue Petit-David, n. 4, au 3^e.

En vente, chez M. Baron, libraire, rue Clermont; M. Babeuf, rue St-Dominique, et chez le citoyen Desgarniers, Galerie de l'Argue, le FAISCEAU POÉTIQUE ET NATIONAL, ou choix de Chansons et autres poésies républicaines depuis 1789 jusqu'à nos jours, publié par Justin Buisson.

Ce recueil est divisé en quatre livraisons dont la dernière vient d'être mise en vente; le tout accompagné de notes sur les événements historiques. Le prix en est de 75 centimes la livraison.

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE.

Contenant 146 recettes pour les liqueurs en général, par M. le comte de Lazowski, professeur de chimie et membre de l'Académie, rôle des sciences.

PRIX : 1 FRANC.

UN OUVRAGE de Physique amusante, du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

NOUVELLE INVENTION.

UNE RECETTE pour fabriquer de la bière, à 10 centimes la cruche; cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients très rafraichissants; l'on peut en 2 heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on desire, elle se fabrique sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière; l'on peut garantir sa conservation 6 mois et plus.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

M. le professeur prévient le public, qu'il ne recevra pas les lettres non affranchies. Il est visible tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans son nouveau logement, rue des Célestins, n. 6, au dessus de l'herboriste, à l'entresol.

Nota. Il partira de Lyon le 15 février sans retard.

Un chef d'atelier, possesseur d'un procédé nouveau pour confectonner les bottes et souliers sans coutures, et jouissant d'un grand crédit commercial, désirerait trouver un associé qui pût, en même temps, fournir une mise de fonds et tenir les écritures.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

Fonds de quincaillerie et de chambres garnies, dans le meilleur quartier de la ville, à vendre, pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du journal.

J. FERTON, l'un des gérants.